



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises

Question écrite n° 50352

### Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur la nécessité d'une harmonisation européenne dans le secteur des transports routiers, en ce qui concerne les délais de paiement. Dans le secteur des transports routiers nationaux et internationaux, l'Allemagne, les Pays-Bas et d'autres États membres de la Communauté pratiquent le paiement à 60 ou 90 jours aux entreprises françaises, ce qui implique pour ces dernières d'importantes difficultés de trésorerie. En revanche, les entreprises de ces mêmes États membres exigent souvent des entreprises françaises qu'elles les règlent à 30 ou 45 jours seulement. Il serait donc souhaitable qu'une harmonisation puisse être négociée dans ce domaine au niveau européen. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de faciliter cette harmonisation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferrand Jean-Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50352

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1732